

N°2017-10-10

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 10 octobre 2017

**Président :** M. François de MAZIÈRES

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT et

Mme Stéphanie BANCAL, M. Philippe BAUD, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR, M. Didier BLANCHARD, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BEBIN, Mme Magali ORDAS, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine OE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS et Mme Marie DENAISON (sauf délibérations n°2017-10-00 à 07).

**Absents excusés :**

M. Luc WATTELLE, a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,  
M. Jacques BELLIER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,  
M. Olivier LEBRUN a donné pouvoir à M. François de MAZIÈRES,  
Mme Amélie GOLKA, a donné pouvoir à M. Michel CONTE,  
Mme Dorothee BILGER a donné pouvoir à M. Michel CROUZAT,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,  
M. Alain NOURISSIER a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,  
M. Laurent DELAPORTE a donné pouvoir à M. Philippe PAIN,  
M. Benoît DE SAINT-SERNIN a donné pouvoir à M. François SIMEONI,  
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS,  
M. Jean-Marie CLERMONT,  
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU,  
M. Michel BANCAL,  
M. François-Xavier BELLAMY,  
Mme Florence MELLOR,  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,

Secrétaire de séance : **Mme Sonia BRAU**

Date de convocation : 3 octobre 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 11 octobre 2017

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre :** **Contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation de la gare routière Vélizy 2 conclu entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la RATP. Approbation de l'avenant n° 2 portant sur l'élargissement des heures d'ouverture du point d'information du public.**

**M. Claude JAMATI, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-19 et L.5216-5 al I-2° ;

Vu le contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation de la gare routière Vélizy 2 du 8 août 2014 ;

Vu la délibération n° 2016-10-04 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 11 octobre 2016 portant d'une part sur l'extension de la compétence « transport et organisation de la mobilité » de la communauté d'agglomération à la gestion de la gare routière de Vélizy-Villacoublay notamment et d'autre part sur l'approbation de l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation de la gare routière Vélizy 2 actant le transfert du contrat ;

Vu le projet d'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation de la gare routière Vélizy 2 du 29 juin 2017 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis de la commission déplacements du 5 septembre 2017.

- Par délibération du 11 octobre 2016, le Conseil communautaire actait le transfert de la gestion notamment de la gare routière de Vélizy-Villacoublay à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, dans le cadre de la compétence « transport et organisation de la mobilité » prévue à l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, l'Agglomération exerce cette compétence, étant précisé que la gare routière Vélizy2 est gérée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP) relatif à son exploitation, conclu initialement entre la ville de Vélizy-Villacoublay et la RATP pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Dans ce nouveau cadre, par un avenant n° 1 signé le 29 juin 2017 entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, la ville de Vélizy-Villacoublay et la Régie autonome des transports parisiens (RATP), ce contrat a fait l'objet d'un transfert à la Communauté d'agglomération.

- Les heures d'ouverture du point d'information des voyageurs et le nombre d'agents d'accueil présents sur site sont précisés à l'article 16 du contrat de délégation de service public en vigueur.

Versailles Grand Parc et la RATP ayant constaté que les heures d'ouverture du point d'information voyageurs, initialement définies, ne permettaient pas de répondre aux attentes du public, le projet d'avenant n° 2 à la DSP, objet de la présente délibération, prévoit de les élargir comme suit : accueil en continu de 7h à 19h30 du lundi au vendredi et de 11h à 18h30 le samedi.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, la période d'ouverture au public du point d'information sera assurée par la présence d'un seul agent au lieu de deux, ce qui n'entraîne aucune incidence financière pour Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation de la gare routière Vélizy 2, conclu entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Régie autonome des transports parisiens (RATP), portant sur l'élargissement des heures d'ouverture du point d'information des voyageurs de la gare, assuré par la présence d'un seul agent à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant.*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 66  
Nombre de pouvoirs : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 75 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés  
(1 abstention de M. de Saint-Sernin).*

Pour le Président,  
Par délégation,

  
**Olivier BERTHELOT**  
Directeur général des services



# Contrôle de Légalité

## Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2017-10-10

**Résumé de l'acte** : Contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation de la gare r...

**Date de décision** : 10/10/2017

**Nature de l'acte** : Délibérations

**Classification** : 1.2. Délégation de service public

**Rédacteur** : Armelle Salvador

**AR reçu le** : 16/10/2017 00:00:00

**N° AR** : 078-247800584-20171010-2017-10-10-DE

### Pièces jointes :

2017-10-10 DSP Velizy gare routiere - avenant 2.pdf

2017-10-10 annexe - DSP Velizy gare routiere - avenant 2.pdf

### Historique :

16/10/2017 12:03:26	Reçu	Armelle Salvador
16/10/2017 12:04:56	En cours de transmission	
16/10/2017 12:07:32	Transmis en Préfecture	
16/10/2017 12:10:23	Accusé de réception reçu	